

## Entretien des tours de refroidissement : prévention de la légionelle

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### ➤ Pourquoi assister à cette formation ?

La formation vise à guider et à appuyer les personnes impliquées dans le domaine des programmes d'entretien des tours de refroidissement à l'eau (TRE) et dans l'application de la réglementation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour ces systèmes.

Le contenu original du cours a été développé en collaboration avec l'Ordre des chimistes du Québec et l'Association des microbiologistes du Québec, dans le but de fournir aux participants, les informations pertinentes pour la compréhension du fonctionnement et de l'entretien des tours de refroidissement et de leurs impacts potentiels sur la santé publique et sur l'environnement.

### ➤ À qui s'adresse cette formation ?

La formation s'adresse aux personnes responsables de l'élaboration, et/ou de la mise en place des programmes d'entretien des tours de refroidissement.

### ➤ Le formateur

M. Jacques Murray possède une expérience de plus de 45 ans dans le domaine du traitement de l'eau pour les tours de refroidissement. Technologue professionnel, il est formateur agréé depuis plus de 15 ans, responsable de l'assistance technique et de la formation du personnel chez Magnus.

Détenteur de la certification CWT (Certified Water Technologist) remise par l'association nord-américaine de l'AWT, il est un spécialiste reconnu en minimisation du risque relié à la présence de la bactérie légionelle dans les réseaux de refroidissement.

### ➤ Objectifs d'apprentissage :

- Comprendre les différentes conceptions et les modes d'opération des tours de refroidissement à l'eau.
- Connaître les réglementations encadrant l'opération de ces systèmes au Québec.
- Apprendre l'écologie et le développement de la bactérie legionella dans les tours de refroidissement et les risques associés pour la santé publique.
- Distinguer les facteurs qui influencent les risques de croissance de la bactérie et d'éclosion de légionellose.
- Comprendre les bases fondamentales et les objectifs du traitement de l'eau des tours de refroidissement.
- Reconnaître les indicateurs appropriés pour la surveillance des installations.
- Pouvoir interpréter les résultats des inspections et des analyses de contrôle.
- Connaître les procédures préventives, les mesures correctives et les interventions d'urgence applicables.

## Contenu de la formation

Du café est servi sur place à compter de 8 h

8 h 30 Ouverture de la session

Modules de cours	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La tour de refroidissement à l'eau : conception, opération et réglementations pertinentes</li><li>2. La légionellose et les bactéries du genre Legionella</li><li>3. Les facteurs de risque microbiologiques, chimiques, mécaniques et hydrauliques</li><li>4. Le programme d'entretien et le traitement d'eau</li><li>5. Le plan de surveillance, procédures préventives, mesures curatives et Interventions d'urgence.</li></ol>
------------------	---

**La date limite d'inscription est le 26 février 2020.**

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.

## Lieu de la formation

La formation a lieu au Campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Stationnement souterrain accessible par la Place Charles-Lemoyne ou stationnement extérieur sur la rue Saint-Charles.

Métro Longueuil en provenance de Montréal

## Coût de la formation :

Membre individuel : 290 \$+tx	Membre étudiant : 170 \$+tx
Membre employeur : 335 \$+tx	Non-membre : 430 \$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant.

Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

Le nombre de participants est limité aux 20 premiers inscrits avec préséance aux membres de l'AQHSST.



Cette formation vous donne droit à :  
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)  
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

### HORAIRE JOURNALIER

Accueil :	8 h
A.M. :	8 h 30 à 12 h
P.M. :	13 h à 17 h 00
Pauses :	9 h 45 et 14 h 45

